

COMITÉ DE DÉFENSE DE LA POSTE DES PYRÉNÉES - ORIENTALES

La direction de La Poste des Pyrénées-Orientales a décidé de sanctionner 5 syndicalistes pour avoir, en dehors des locaux postaux, organisé un carnaval parodique et burlesque mettant en scène les relations entre la direction et les employés et pour dénoncer le licenciement d'un collègue, qui malgré les avis défavorables de l'inspection du travail, a été validé par le Ministère du travail.

La direction départementale de La Poste parle d'une atteinte à son image et à celle de certains personnels (cadres). **La loi française protège la liberté d'expression, y compris les formes de parodie et de satire visant à imiter et à tourner en dérision des œuvres artistiques ou à critiquer la société. C'est un droit fondamental issu de l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.**

C'est une atteinte de plus de cette même direction pour criminaliser les activités syndicales et les syndicalistes (déjà de nombreux antécédents) en infraction avec le code du travail (article L1132-1)

A l'heure où le service public de La Poste est de plus en plus menacé, où les bureaux de poste sont fermés dans un grand nombre de communes, ne permettant plus l'accès aux citoyens-es que nous sommes, de bénéficier de ce service, et où le courrier subit régulièrement des retards (car de réorganisations en désorganisations, des tournées sont supprimées surchargeant les tournées restantes), cela pour favoriser les entreprises privées de distribution, **nous, citoyens-es, militant-e-s, nous élevons contre cet abus de pouvoir de la direction de La Poste contre le droit de critique de tout citoyen, y compris contre le mode de management du personnel et demandons l'abandon immédiat de ces nouvelles procédures disciplinaires.**

Nous décidons de nous constituer en comité de soutien des militants poursuivis en vue de sanctions, et appelons tous les citoyens-es et toutes les organisations démocratiques et citoyens-es à rejoindre ce comité.